

Luxembourg, octobre 2005

Confédération Générale de la Fonction Publique
A l'attention de Monsieur Emile Haag
28, Dernier Sol
L-2543 Luxembourg

Monsieur le Président,

Au nom de notre association professionnelle, j'aimerais par la présente vous demander de bien vouloir nous accorder une entrevue.

Depuis 1999 l'A.P.E.G. a pour objet de sauvegarder les intérêts matériels et professionnels de plus de 1000 éducateurs gradués dont 500 membres de notre association. Tous les professionnels que nous représentons ont accompli une formation Bac+3.

Au Grand-duché, les éducatrices graduées et éducateurs gradués sont une force motrice indispensable dans le secteur socio-éducatif, un domaine très polyvalent.

Ils y occupent souvent des postes à grande responsabilité (directeurs, chargés de direction, chefs de groupe(s), intervenants socio-éducatifs) et sont amenés à prendre des décisions importantes, lourdes de conséquences.

Nous aimerions vous rencontrer afin de pouvoir discuter avec vous les points suivants :

- L'avant-projet de loi relative à la protection sociale des enfants
- Le règlement grand-ducal concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de maisons relais pour enfants
- Le rôle de l'éducateur gradué dans votre syndicat
- Présentation du dossier « L'Éducateur Gradué dans l'enseignement »

En espérant que vous saurez donner une suite favorable à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le conseil d'administration de
l' Association Professionnelle des
Educateurs/trices gradué(e)s – APEG,

Marc PLETSCHE
Président